

## Charte de la Coopérative d'habitant·e·x·s La Meute

## La Meute promeut :

La mixité sociale, générationnelle, culturelle et fonctionnelle; La construction et la maintenance de logements économiques et écologiques échappant à la spéculation.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- participation des sociétaires à l'élaboration et au fonctionnement des activités de la coopérative (Centre d'art, Café, Atelier);
- organisation, respect et gestion des espaces ;
- variété des typologies d'appartements tenant compte des besoins différenciés et évolutifs des habitant·e·x·s (appartements modulables, appartements collectifs...);
- construction préservant l'environnement et recherchant un optimum économique et écologique pour la conception thermique et constructive ;
- maintien d'une mixité sociale ;
- développement d'activités de voisinage, internes et externes à la coopérative;
- promotion d'une culture de la civilité entre les personnes : courtoisie, amabilité, humour, tolérance, égards et tolérance concernant le bruit et la propreté, respect de l'environnement;
- organisation de journées de maintenance :
- recours au bénévolat de la part de chacun·e·x.

## Les sociétaires de la coopérative s'engagent donc à :

- soutenir et participer aux activités liées aux projets de la coopérative (Centre d'art, Café, Atelier);
- participer aux fonctions propres à une coopérative d'habitation (assemblées, prises de décisions, tâches partagées définies en AG):
- consacrer du temps à la vie de la coopérative et/ou du quartier, selon les compétences et disponibilités propres à chacun·e·x;
- respecter les choix de la coopérative en général et en ce qui concerne les espaces partagés en particulier.